



| **Commission permanente du 22 novembre 2010** |

Le Département de Seine-Maritime accorde 6.000€ à A.P.M. Production

L'**égalité des chances** figure parmi les priorités d'intervention du Département de Seine-Maritime et représente 14% de son budget global pour l'exercice 2010. Dans le cadre de sa politique en faveur de la citoyenneté, le Département affecte 18 Millions d'euros pour permettre l'accès à la culture pour tous.



La musique et le multimédia comme vecteurs de valeurs citoyennes. L'association A.P.M. Production (Association pour la Promotion de la Musique) située à Harfleur propose des cours et actions favorisant la médiation sociale à travers les pratiques musicales (cours de musique, de chant individuel et collectifs, ateliers d'écriture, musicothérapie) pour tous en direction des jeunes ou moins jeunes, novices ou musiciens.

Les ateliers se déroulent à Harfleur 2 route d'Ouvalle du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30 ou sur rendez-vous. Ils ont pour but d'encourager les personnes à exprimer une opinion sans faire preuve de violence verbale, à travailler en groupe, en prenant comme support la musique, centre d'intérêt incontournable notamment chez les jeunes.

Au vu des actions menées par A.M.P. Production en faveur de la promotion de la citoyenneté, Didier Marie, Président du Département, a décidé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 6.000€ pour la poursuite de ses ateliers pédagogiques.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net